



# Fiche de Données de Sécurité Urée Prill



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	Urée Prill
<b>Code du produit</b>	N.Av.
<b>Autres moyens d'identification</b>	Urea Prill.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Agriculture, fertilisant.
<b>Fabricant</b>	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2  Tél. 1-800-229-0602 Télec. 905-315-2083 <a href="http://www.sylvite.ca">www.sylvite.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
<b>SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH</b>	
<b>Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH</b>	
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102 : Tenir hors de portée des enfants.	
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	

## 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Urée	57-13-6	95 - 100 %

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer la peau à grande eau. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. L'inhalation de la poussière peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ce produit est ininflammable. Les produits de décomposition thermique à haute température peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : biuret, ammoniac (NH <sub>3</sub> ), acide cyanurique, cyanure d'hydrogène (HCN), oxydes d'azote, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone (CO).
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.


## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Prévenez les utilisateurs de l'eau en aval. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Bien aérer l'endroit. Éviter les conditions qui produisent de la poussière. Ne jamais faire progresser votre ouvrage à contre vent. Travaillez toujours avec un vent latéral ou de dos. Aspirer ou balayer et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Protéger le contenant contre les dommages physiques.
<b>Température de stockage</b>	10 à 35 °C (50 à 95 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
Urée	VEMP (8h)	10 mg/m <sup>3</sup>	US AIHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
<b>Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Yeux</b>	Une protection oculaire de sécurité doit toujours être utilisée en cas de risque d'exposition. Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.		
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.		
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		
 Lunettes de sécurité Gants de nitrile			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Solide (Billes, rondelles, poudre ou granules secs)	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Couleur</b>	Blanc	<b>Limite d'inflammabilité</b>	S.O.
<b>Odeur</b>	Légère d'ammoniaque	<b>Point d'éclair</b>	S.O.
<b>Seuil olfactif</b>	17 ppm	<b>Température d'auto-inflammation</b>	S.O.
<b>pH</b>	7 à 9.5 @ 10%	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Non
<b>Point de fusion</b>	132 à 133°C (269.6 à 271.4°F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	132 à 133°C (269.6 à 271.4°F)	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	S.O.	<b>Densité relative</b>	1.32 à 1.33 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau. 1080 g/L @20	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	-1.59
<b>Taux d'évaporation</b>	S.O.	<b>Température de décomposition</b>	135°C (275°F)
<b>Tension de vapeur</b>	0.08kPa (0.6 mm Hg) @ 20°C (68°F)	<b>Viscosité</b>	S.O.
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	60.1
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit avec le pentachlorure de phosphore et les hypochlorites de calcium ou de sodium pour former du trichlorure d'azote (explosif).
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Tenir à l'abri de l'humidité. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts, bases fortes, alcalis, oxydants forts, hypochlorites, perchlorates, nitrite de sodium, pentachlorure de phosphore, chlorure de chromyle.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Urée Ingestion 8471 mg/kg Rat DL50 Peau >21000 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux par frottement. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Irritation des yeux, Lapin : L'urée sur les yeux après 24 h n'est pas irritante (OCDE 405).</p> <p><b>Voie cutanée</b> Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et une légère irritation de la peau. La friction mécanique peut augmenter l'irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Humain : Solution aqueuse 30% en urée/48 h; résultat de 0.8 à 2.4 sur une échelle de 0-4 (Teste de Chamber-Scarification). Légèrement irritant. (OECD SIDS). Irritation/corrosion de la peau, Humain : 22 mg d'urée/3 jours (intermittent); légère irritation (RTECS).</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'exposition à une grande quantité de poussière peut causer de la toux, des éternuements, une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.</p> <p><b>Voie orale</b> Faible degré de toxicité aiguë. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer un effet diurétique.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b> Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Ce produit est sur la liste GRAS (généralement considérés comme sûrs) de la US FDA (Food and Drug Administration). L'urée a été utilisée en médecine humaine comme diurétique, à des doses de 15 à 60 grammes /jour.


## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Rasbora heteromorpha - eau de mer CL50 12000 mg urea/L; 96 h</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna Straus - eau douce CE50 &gt;10000 mg urea/L; 24 h</p> <p>Algue verte, Scenedesmus quadricauda CSEO &gt;10000 mg urea/L; 196 h</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés - Chaetogammarus marinus - eau de mer CE50 &gt;1000 mg urea/L; 48 h</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnie Magna, Puce d'eau - eau douce CE50</p>
----------------------------	--

3910 mg/L; 48h (Urea, CAS no 57-13-6)

<b>Persistence</b>	Non persistant.
<b>Dégradabilité</b>	Dans le sol et dans l'eau, l'urée devrait se biodégrader assez rapidement en ammoniac et en bicarbonate si la température n'est pas trop basse. Biodégradation en un à 20 jours (OECD 302B).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Les produits inorganiques de ce type ne devraient pas s'accumuler dans les organismes vivants, mais ils peuvent s'accumuler dans les plantes. Log Pow de -1.59. Facteur de bioconcentration (FBC) de 1.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est soluble dans l'eau, il n'y a peu de partition dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Le produit de dégradation de l'urée, l'ammoniac, est connu pour être toxique pour les vertébrés. Cependant, l'ammoniac existe sous forme de sel d'ammonium dans des conditions neutres et acides. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

# 15. Informations sur la réglementation

## CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Urée	57-13-6		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Urée	57-13-6	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### Autres réglementations

CANADA :

- Règlement sur les engrais (C.R.C., ch. 666) :

Cette substance est répertoriée.

- Règlement de 1983 sur les aliments du bétail (DORS/83-593) :

Cette substance est répertoriée.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

- Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (FIFRA-Inerts) Inert Ingredients in Pesticide Products

:  
Cette substance est répertoriée.

### SIMDUT 1988



Non réglementé par le SIMDUT

### HMIS

1	Health
0	Flamability
0	Reactivity
B	Protective Equipment

### NFPA



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Sylvite 2016-03-24
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li><li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li><li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li><li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li><li>- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, <a href="http://www.epa.gov/iris">www.epa.gov/iris</a></li><li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li><li>- Urea, The Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, RTECS #: YR6250000.</li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>